



DÉPARTEMENT DROIT DES ASSURANCES

Le Cabinet conseille, assiste et défend les intérêts des clients en Droit des Assurances dans les dossiers complexes à forts enjeux financiers et stratégiques.

NOS PRESTATIONS

Le Conseil :

Le Cabinet réalise des prestations de conseils juridiques, telles que des audits de contrats d'assurance, des consultations juridiques dans des dossiers complexes et techniques, des propositions de mise en conformité des documents contractuels, des conseils pour la prise de décision et/ou détermination d'une stratégie.

Le précontentieux et le règlement amiable des litiges :

Le Cabinet intervient pour rechercher une solution amiable au stade du précontentieux, permettant de résoudre rapidement une situation litigieuse, et ainsi éviter une saisine des tribunaux judiciaires et des procédures susceptibles d'être longues et coûteuses.

Le Contentieux :

Le Cabinet assiste et défend les intérêts des clients devant les juridictions civiles, pénales et administratives, dans le domaine du Droit des Assurances, tant en première instance qu'en cause d'appel.

Le Cabinet possède une grande expérience des expertises judiciaires, quel que soit le domaine d'intervention concerné (construction, risque industriel, expertise comptable, etc.) : avis sur la mission et le nom de l'expert, opportunité de mettre en cause les intervenants concernés par le litige et leurs assureurs, présence lors des réunions expertales, rédaction d'observations techniques et juridiques dans le cadre des opérations d'expertise, rédaction du dire récapitulatif sur le pré-rapport. L'expertise judiciaire permet de déterminer l'origine et la (ou les) cause(s) du sinistre, les responsabilités encourues, ainsi que le montant des éventuels travaux réparatoires et les préjudices financiers.

 NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Le Cabinet intervient dans les Assurances de Dommages, les Assurances de Personnes et dans les Assurances Spécifiques.

- **Assurances de Dommages :**

Le Cabinet intervient, en phases amiable et judiciaire, lors de sinistres Incendie, risque industriel, catastrophes naturelles, construction, etc. pour en déterminer au besoin les causes, réaliser les recours nécessaires et obtenir le versement d'indemnités au titre des préjudices financiers dont la perte d'exploitation. Il propose les stratégies à mettre en œuvre et les définit en concertation avec le client notamment en cas d'urgence ou de complexité.

Le Cabinet défend également les clients lorsque la responsabilité civile des professionnels est engagée.

- **Assurances de Personnes :**

Le Cabinet a une solide expérience des dossiers liés aux risques touchant la santé (incapacité de travail, invalidité, perte et irréversible d'autonomie, décès), et couverts par les contrats de Prévoyance par des professionnels Indépendants.

Le Cabinet traite également de ces mêmes risques liés à la santé lorsqu'ils sont susceptibles d'être couverts par un contrat d'assurance emprunteur, souscrit à l'occasion d'un crédit.

Enfin, le Cabinet traite de dossiers relatifs aux contrats d'assurance vie.

- **Assurances spécifiques :**

Le Cabinet intervient également dans le cadre des assurances spécifiques tels que le Cyber risques, la responsabilité médicale, le dommage corporel, et les accidents de la circulation.

NOS MISSIONS RECENTES

- Audit de contrats d'assurance d'une société dans le cadre d'un projet d'acquisition, avec analyse des besoins de l'assuré, et de la sinistralité antérieure, ainsi que de l'étendue de la couverture d'assurance (plafond/exclusions/franchise) avec des conseils pour améliorer le contrat et éviter l'absence ou l'insuffisance de garanties, et ainsi supprimer tout risque pris par l'éventuel acquéreur,
- Audit d'un contrat d'assurance pour une association à envergure nationale intervenant pour des adhérents affectés d'un handicap, avec l'aide lors de la résiliation du contrat et les conseils pour la souscription d'un nouveau contrat adapté,
- Audit de contrat d'assurance pour un groupe de société dont l'assureur avait résilié le contrat en cours contenant une garantie perte d'exploitation sans dommage matériel pour soumettre un nouveau contrat,

- Audit de contrats d'assurance des entreprises touchées par une perte d'exploitation suite aux fermetures administratives consécutives au COVID-19 sur l'année 2020, avec transaction ou action judiciaire pour les sociétés dont le contrat s'applique,
- Consultation juridique sur les exigences contractuelles et urbanistiques en lien avec un confrère publiciste pour une reconstruction à l'identique suite à un sinistre incendie,
- Mise en place d'une expertise amiable avec un expert intervenant pour les assurés et un expert mandaté par la société d'assurance pour déterminer le montant de prise en charge pour un domaine accueillant du public ayant subi un sinistre tempête occasionnant des désordres en toiture et infiltrations, ainsi que la détermination des pertes d'exploitation durant la période de fermeture,

- Défense des intérêts d'une société produisant des éléments béton décoratifs présentant des désordres sur une période déterminée de production en raison de la défektivité de la matière première, suite aux actions intentées par les tiers lésés, avec mise en cause de la société fournisseur de la matière première et de son assureur,
- Expertise judiciaire au sein d'une exploitation agricole pour connaître l'origine et la cause du décès de vaches laitières, et déterminer les préjudices,
- Référé provision aux fins d'obtenir une somme à valoir sur le préjudice définitif dans le cadre de désordres et malfaçons dû aux travaux d'une société de maçonnerie ayant par ailleurs délivré une fausse attestation d'assurance,
- Référé expertise aux fins de solliciter la désignation d'un expert judiciaire dans le cadre d'un sinistre incendie survenu dans une scierie, dont le départ de feu provenait d'une armoire électrique, et ayant occasionné des préjudices financiers,
- Défense des intérêts d'une société d'ambulance dans le cadre d'un sinistre incendie ayant endommagé un véhicule, avec appel en cause des assureurs concernés,
- Assignation d'un assureur pour le compte d'un commerce de maroquinerie aux fins d'obtenir la perte d'exploitation consécutive à l'impossibilité d'accéder au magasin dû au mouvement des gilets jaunes,
- Défense des intérêts d'une bijouterie dans le cadre d'un refus de garantie « vol » par l'assureur,
- Assistance et conseils d'un assuré suite à un sinistre reconnu catastrophe naturelle « sécheresse » pour contester les travaux proposés par l'assureur comme étant insuffisants et déterminer ainsi une juste indemnisation,
- Consultation juridique pour une société se voyant opposer une réduction proportionnelle de l'indemnité par l'assureur,
- Défense des intérêts en cause d'appel d'un expert-comptable en arrêt de travail pour solliciter l'application de la garantie « incapacité » prévue dans le contrat d'assurance emprunteur,
- Défense des intérêts des héritiers sollicitant l'application de la garantie « accident de la vie privée » suite au décès de l'assuré lors d'un accident domestique,
- Défense des intérêts de deux accidentés de la circulation en présence d'un défaut d'assurance du véhicule de l'auteur, avec instruction judiciaire pénale, expertise pour déterminer le dommage corporel, et audience devant le Tribunal Correctionnel,
- Action judiciaire tendant à obtenir le bénéfice d'un contrat d'assurance-vie, et remettant ainsi en cause la rédaction de la clause bénéficiaire.

NOS FORMATIONS

Le Cabinet propose des formations au sein des locaux de **LexCase** ou In situ, en Droit des Assurances et responsabilité civile.

Exemples de formations proposées :

- « Assurances et Entreprises, Module 1 : les conseils pour être bien assuré » ;
- « Assurances et Entreprises, Module 2 : gérer un sinistre » ;
- « La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise » ;
- « Responsabilité Civile Professionnelle de l'avocat » ;
- « Responsabilité civile et Assurances des Associations ».

Pour connaître toutes les formations, vous pouvez solliciter la liste exhaustive. Vous pouvez également solliciter la mise en place d'une formation sur mesure.

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 50 avocats, dont 12 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit de la concurrence



Constructions & travaux Publics



Droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement



Droit des Assurances



Droit des sociétés / fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration / Mobilité internationale



Propriété intellectuelle



Informatique et technologies de l'information



Franchise



Industries, établissements et produits de santé



Télécoms

ÉQUIPE & CONTACTS



Delphine LOYER
Avocat Associé
Droit des Assurances
@ dloyer@lexcase.com



Ferhat OULBANI
Avocat
Droit des Assurances
@ foulbani@lexcase.com



Aurélie LAISSAC
Avocat
Droit des Assurances
@ alaissac@lexcase.com



Lyon
2, rue P^{dt} Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
17, rue de la Paix · 75002 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22